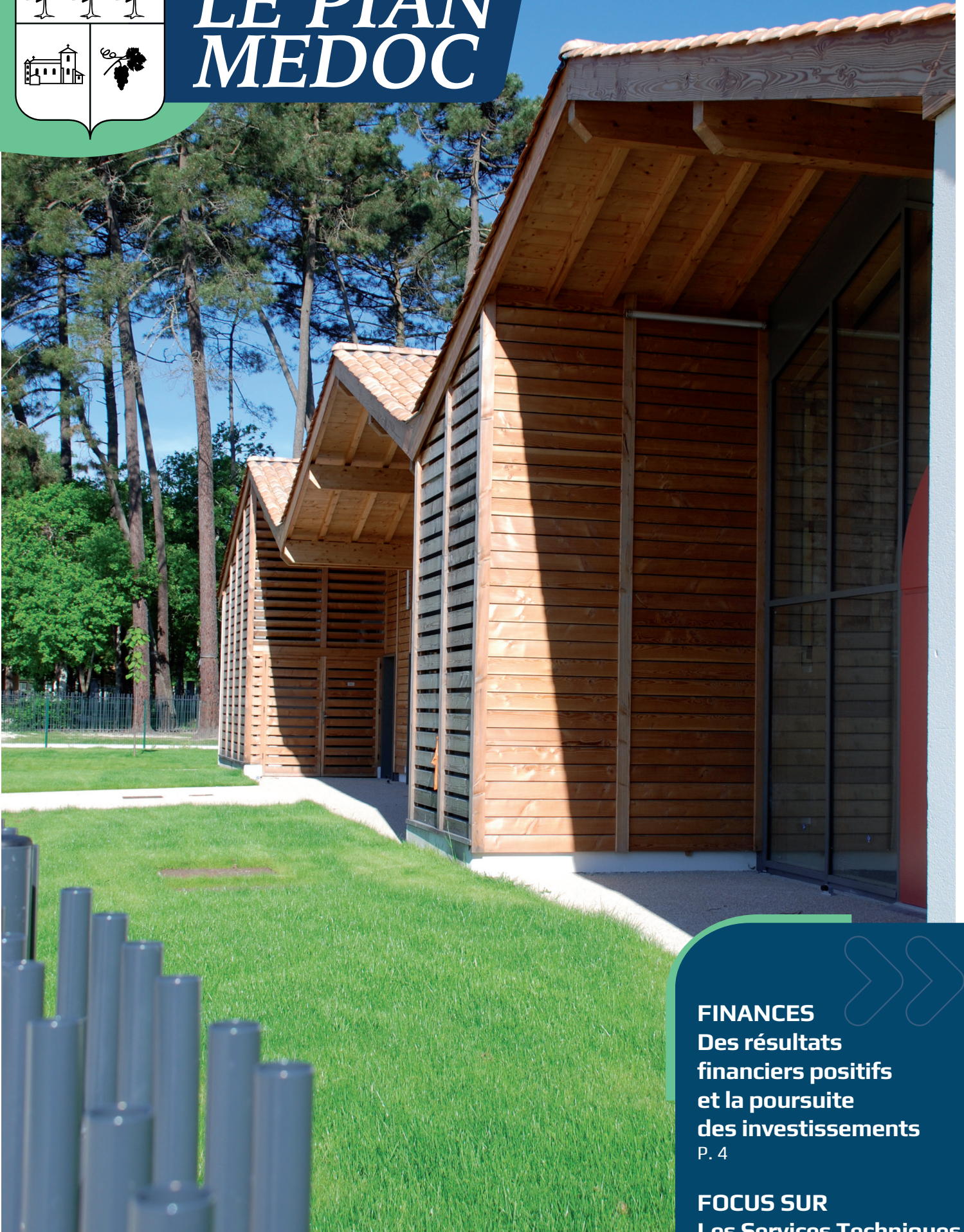


LE PIAN MEDOC



FINANCES
Des résultats
financiers positifs
et la poursuite
des investissements

P. 4

FOCUS SUR
Les Services Techniques

P. 6

La préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel, une priorité pour la Municipalité



La commune possède sur son territoire un patrimoine forestier de grande valeur environnementale, qu'il soit de propriété publique ou privée.

Au cœur de forêts denses mais aussi de jalles et de zones humides d'une grande diversité, une mise en valeur des espaces sensibles est prioritaire pour la Municipalité.

Dans un contexte de croissance urbaine ou péri-urbaine, il est essentiel de préserver les équilibres environnementaux dans un aménagement du territoire responsable et durable avec les outils que confère la réglementation, à savoir maîtrise foncière et aménagement.

Les objectifs recherchés sont la valorisation des paysages, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le développement des loisirs de nature et l'éducation à l'environnement.

Ainsi, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, plusieurs acquisitions ont été réalisées ces dernières années :

➤➤ **5 979 m²** au lieu-dit Chopinot en bord de jalle

➤➤ **9 740 m²** au lieu-dit La Lagune, proche de l'allée Brémontier

➤➤ **2 671 m²** au lieu-dit Graviel proche de Feydiou

➤➤ **5 942 m²** au lieu-dit Noaude du Piple proche du Chemin des Vignes

➤➤ **15 895 m²** au lieu-dit Gossemin

➤➤ **8 639 m²** au lieu-dit Maupan

➤➤ **1,7 hectare** permettant de reconstituer une continuité de déplacement entre Chopinot et la jalle



Didier MAU,
Maire du Pian-Médoc
Président de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire

Sommaire

Finances >> P.4

Urbanisme >> P.5

Focus sur les services techniques >> P.6

Vie pianaise >> P.7

Actualités >> P.8

Atelier Histoire du Pian >> P.9

Bien-vivre ensemble >> P.10

Tribunes >> P.11

Mémento >> P.12

Directeur de la publication :

Didier MAU

Comité de rédaction :

Groupe de travail communication

Crédits photos :

Mairie du Pian-Médoc

Photo de couverture :

Mairie du Pian-Médoc

Achévé d'imprimer en juin 2024

Imprimerie Rochelaise

Dépôt légal : juin 2024

Imprimerie Rochelaise

N° ISSN 264 7-6 72X



Le dérèglement climatique a désormais des conséquences directes sur notre vie quotidienne.

Aux périodes de sécheresse succèdent des séquences de violentes précipitations pluvieuses. Après le temps de la prise de conscience et de la réaction est venu le temps de l'action et de l'anticipation. Les études conduites par les collectivités se multiplient. Il en ressort qu'il n'existe pas de solution miracle et que les coûts des travaux à réaliser sont exorbitants. Il est devenu impératif d'actionner simultanément tous les leviers identifiés.

La législation impose désormais la réduction de l'imperméabilisation des sols. Les zones à vocation constructible seront progressivement limitées et adaptées tout en conservant l'identité de notre commune.

Grâce aux travaux réalisés depuis plusieurs années le pire a été évité au Pian-Médoc. Néanmoins la municipalité poursuit les acquisitions foncières destinées à la protection de l'environnement naturel, à la préservation des zones humides et à la maîtrise des emprises nécessaires à la lutte contre les risques majeurs liés aux inondations et aux feux de forêt. Quant aux particuliers, ils ont le devoir de redoubler de vigilance et de réaliser, quand cela est nécessaire, des protections rapprochées. À l'approche de la période estivale, la prise de conscience d'une responsabilité collective s'impose à tous.

Cet été 2024 sera marqué par le retour des jeux olympiques et paralympiques en France. Au-delà des encouragements que l'on adresse aux athlètes français, nos vœux de réussite, de titres et de médailles les accompagnent. Souhaitons que les valeurs de l'olympisme soient respectées par tous et inspirent chacun d'entre nous. Dans un contexte international source d'inquiétude, que Paris 2024 constitue une trêve et apporte de la joie, du bonheur partagé et permette de retrouver le chemin de l'unité et de la paix.

Des résultats financiers positifs et la poursuite des investissements

Dans un contexte d'inflation et de recettes érodées, la situation financière de la commune demeure solide avec un résultat de fonctionnement toujours positif permettant de maintenir un taux d'épargne significatif, essentiel pour poursuivre la politique d'investissements et d'équipements.

2023

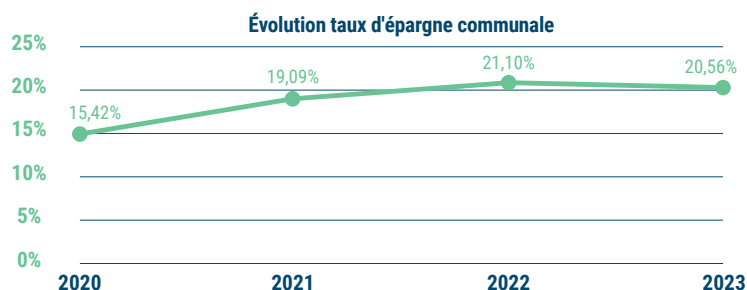
Des ratios de gestion toujours satisfaisants

L'année 2023 a été marquée par un effet de ciseau budgétaire ; les dépenses ont augmenté plus fortement que les recettes, sur des sujets situés hors du champ de décision de la commune :

- les charges à caractère général ont augmenté de 22% en raison notamment de l'envolée des prix de l'énergie,
- les charges de personnel de +5,1% du fait de l'évolution du point d'indice de rémunération des fonctionnaires décidée par l'État,
- côté recettes, les droits de mutation ont diminué de près de -50%, conséquence de la contraction de l'activité immobilière causée par la forte hausse des taux d'intérêt.

Malgré ces évolutions défavorables, la situation financière de la Commune reste solide avec des indicateurs de gestion maintenus à un niveau très satisfaisant, résultat d'une gestion saine des finances communales depuis de nombreuses années :

• **Taux d'épargne : 20,56 % (seuil de vigilance à 10 %)**



• **Ratio de désendettement : 6,5 années (seuil de vigilance 12 ans)**

Ainsi, l'épargne de gestion et les fonds propres de la Commune vont permettre d'autofinancer une partie des investissements prévus au budget 2024.

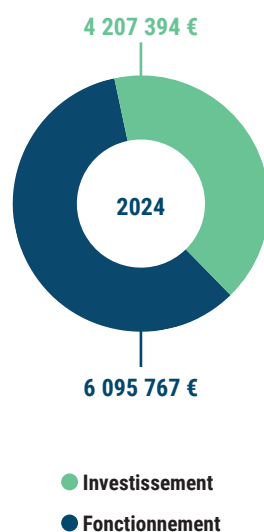
2024

Un budget en ligne avec les engagements du mandat et des taux de fiscalité maintenus

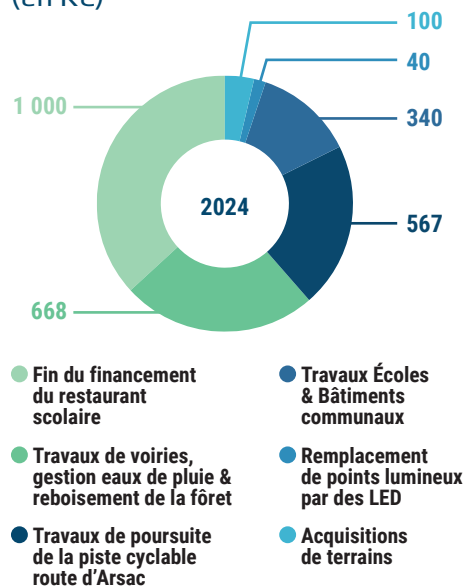
Le budget d'investissement 2024, d'un montant de 4,2M€ autofinancé pour 1M€, a pour ambition de poursuivre le fort engagement de la commune vers les investissements liés à l'éducation, la transition énergétique et la qualité de vie avec la fin du financement du nouveau restaurant scolaire, la poursuite de la piste cyclable route d'Arsac, le remplacement de points lumineux par des LED, des travaux dans les écoles et bâtiments communaux, des travaux de voiries, de gestion des eaux de pluie et de reboisement de la forêt...

Côté fonctionnement, il intègre des hypothèses de charges maîtrisées et des recettes prudemment évaluées.

Budget communal



Principaux investissements (en K€)



FISCALITÉ

UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE AVEC UN MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION POUR LA 13^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE – TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 29,77%

Des nouvelles du ZAN

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050. Dans un premier temps, elle vise à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031, par rapport à celle observée entre 2011 et 2021, puis à atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Cet objectif national doit faire l'objet d'une déclinaison territoriale, et ce cadrage relève, en premier lieu, de la compétence de la Région Aquitaine qui imposera, dans le SRADDET*, les différentes étapes de réduction de l'artificialisation avec un objectif par tranche de dix ans. Le SCoT*, rédigé par le Sysdau*, devra ensuite intégrer ces orientations. Enfin, le PLU* de la commune du Pian-Médoc sera à son tour mis en compatibilité avec le SCoT.

Quel sera l'impact pour la commune du Pian-Médoc ?

Considérant les espaces consommés sur la commune sur la période 2011-2021, les premières estimations tendent vers une artificialisation maximum d'environ 30 hectares d'ici 2031. Il devient donc important de recourir à la renaturalisation des sols chaque fois que cela est possible.

Qu'est-ce que l'artificialisation des sols ?

Le législateur prend en compte la totalité de la surface de la parcelle sur laquelle il y a eu une artificialisation totale ou partielle du sol.

- SRADDET >>> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- SCoT >>> Schéma de Cohérence Territorial
- Sysdau >>> Syndicat mixte qui assure la maîtrise d'ouvrage du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise composée de 94 communes
- PLU >>> Plan Local d'Urbanisme

Les instructions de dossiers d'urbanisme

	2023	2022
Déclaration préalable	224	183
Permis de construire	34	52
Permis de construire modificatif	18	14
Certification d'urbanisme d'information	94	132
Certification d'urbanisme opérationnels	8	3
Autorisation de travaux ERP (Établissement recevant du public)	8	14
Permis d'aménager	0	2

Focus sur les Services Techniques

Questions/Réponses avec Joël FAURE, Directeur des Services Techniques.



L'équipe des services techniques, un pilier essentiel au fonctionnement et au développement de la commune.

Pouvez-vous nous décrire votre rôle en tant que Directeur des Services Techniques de la Commune et quelles sont vos principales responsabilités ?

En tant que Directeur des Services Techniques de la Commune, mon rôle principal est de coordonner toutes les opérations techniques en lien avec les infrastructures publiques. Cela inclut la gestion de l'ensemble des travaux publics, de l'entretien des routes et des bâtiments, de l'éclairage public, des espaces verts etc...

Mes principales missions, sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services, consistent à :

- Élaborer des plans stratégiques pour le développement et la maintenance de ces infrastructures,
- Allouer efficacement les ressources disponibles,
- Garantir le respect des normes de qualité et de sécurité dans toutes nos activités,
- Conseiller et assister les élus et les autres services communaux dans mes domaines de compétences,
- Assurer une veille juridique et réglementaire,
- Proposer et suivre les budgets,
- Construire les états de besoin et les procédures d'appels d'offres.

Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés dans votre travail au quotidien ?

L'un des principaux défis auxquels je suis confronté est celui de la gestion des ressources nécessairement limitées, à la fois en termes de budget et de personnel. Nous devons constamment trouver des moyens d'optimiser l'efficacité tout en restant dans les limites des ressources disponibles. Nous devons être proactifs dans notre approche pour anticiper et résoudre les problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent des urgences.

Quels projets récents ou en cours sont particulièrement significatifs pour le développement de la Commune sur le plan technique ?

Sous l'impulsion des Élus, nous avons, l'année dernière, entrepris un projet majeur de construction d'un restaurant scolaire, visant à améliorer la capacité et la qualité d'accueil de nos élèves de primaire-bourg. Ce projet nécessite un suivi attentif et rigoureux afin de garantir la conformité de l'ouvrage et la maîtrise des budgets.

Afin d'identifier les points énergivores et planifier des investissements judicieux dans les équipements, une commission dédiée à la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des structures municipales a été mise en place.

Les travaux déjà entrepris, tels que les installations de chauffage plus efficaces, la coupure de l'éclairage public la nuit et le remplacement des projecteurs du terrain de football par des solutions plus éco énergétiques, vont permettre de réduire la consommation d'énergie et les coûts associés. De même, les investissements dans la voirie, notamment avec l'enfouissement des réseaux et la création d'aménagements cyclables, sont des mesures qui favorisent une mobilité plus durable et sécurisée pour les citoyens.

Pouvez-vous nous donner un exemple de cette approche ?

La décision d'étudier et de réaliser des travaux d'aménagement dans la cour de l'école primaire du Bourg et notamment sa désimperméabilisation, aura un impact positif sur l'environnement de l'école et le bien-être des élèves. La création d'un espace vert multifonctionnel, comprenant un jardin, des îlots de fraîcheur, un espace de détente et même un théâtre de verdure, améliorera le cadre de vie des enfants et de la communauté éducative.

Comment voyez-vous l'avenir de la gestion des services techniques dans les communes ?

Je crois fermement que l'avenir de la gestion des services techniques sera de plus en plus axé sur l'innovation et la durabilité. Les communes seront confrontées à des défis croissants liés au changement climatique et à l'évolution des attentes des citoyens. Il sera essentiel d'adopter des approches créatives et durables pour relever ces défis.

Vie pianaise



Concert du Nouvel An

Le dimanche 21 janvier 2024, à la salle Serge Lama, l'école de musique municipale a accueilli son public annuel pour le concert du Nouvel An. Cette soirée a offert un voyage musical à travers différents styles, allant du classique au pop et du jazz à la musique sud-américaine. Le point culminant de la soirée a été la prestation de l'orchestre, composé à la fois de professeurs expérimentés et d'élèves prometteurs créant ainsi une expérience musicale inoubliable.



Déambulation musicale au Pôle Culturel

Le samedi 23 mars, l'école de musique du Pian-Médoc a investi le pôle culturel avec une déambulation musicale captivante. Cette initiative audacieuse visait à familiariser les pianais avec le pôle culturel, soulignant son importance en tant que centre de créativité et d'expression artistique. Les nombreux spectateurs ont été invités à découvrir les différentes installations, et à assister à de courtes performances musicales, témoignant ainsi de la richesse culturelle de la Commune.



Concert Graine de notes

Le concert annuel « Graines de notes » s'est tenu le 4 mai à l'église St Germain d'Arsac, marquant une très belle collaboration entre les écoles de musique d'Arsac, Le Pian-Médoc, Cussac Ludon-Médoc et Soussans. Tous les talents musicaux et vocaux de ces écoles se sont unis pour créer une soirée mémorable, empreinte d'émotion et d'harmonie.

Loto de l'ASPM Gym Trampo

Le 10 mars dernier, le club de gymnastique artistique et trampoline du Pian-Médoc a organisé son premier loto accueillant entre 550 et 600 joueurs. Plus de 6 500 € de lots ont été gagnés. Un grand merci à l'équipe de parents qui a grandement épaulé le staff du club dans l'organisation de cette manifestation, merci à tous les partenaires pour les lots, à la Municipalité pour le prêt du matériel et à l'association de la chasse pour le boulier.



Actualités

Nouvelle restauration scolaire

Les travaux de construction de la nouvelle restauration scolaire de l'école primaire du Bourg et de l'école maternelle du Brugat s'achèvent.

À partir de la rentrée prochaine, nos élèves pourront profiter, pour leur repas, d'un espace moderne et accueillant de 900m² composé de 2 salles de restauration. Les enfants de maternelle bénéficieront d'une salle dédiée et d'un service à table, une deuxième salle avec self-service sera destinée aux élèves de l'école élémentaire.



Végétalisation de la cour de l'école du Bourg & Jardinage à l'école

Première étape du projet de végétalisation de la cour d'école du Bourg visant à créer des îlots de fraîcheur pour faire face aux épisodes de fortes chaleurs, les services techniques de la mairie ont transformé une partie de la cour en espace végétalisé. Ils y ont ajouté des jardinières afin d'initier les élèves au jardinage dans le cadre du projet pédagogique « Jardinage à l'école ». Les outils et les plants mis à disposition des élèves ont été financés par l'Association des Parents d'Elèves du Brugat et du Bourg.

Enfouissement des lignes et piste cyclable route d'Arsac

Route d'Arsac, dans la continuité de l'amélioration et de l'embellissement des voiries, les travaux d'enfouissement des réseaux avec la pose de nouveaux lampadaires équipés de LED, sont terminés. La chaussée et ses accès vont être complètement repris. La piste cyclable sera poursuivie, dans un premier temps, jusqu'au rond-point du Pontet, et reliera à terme le centre bourg.



Environnement - Panneaux publicitaires

En application du Code de l'environnement et du règlement du Parc Naturel du Médoc, la Municipalité, avait procédé en 2023, en relation avec les services de la Préfecture, au retrait des panneaux publicitaires non réglementaires sur la route départemental D1 (route de Soulac) et



AVANT



APRÈS

sur le territoire de la Commune. Au 1^{er} janvier 2024, le législateur a transféré les pouvoirs de police concernant la publicité au Maire des communes. La commune du Pian-Médoc a poursuivi son action cette année pour une application de cette réglementation sur la route départementale D2 (route de Pauillac).

Élection du Conseil communal des jeunes

Le 5 décembre se tenait la 1^{ère} séance du Conseil communal des jeunes 2023/2024 avec l'installation de 8 nouveaux élus de CM1. L'instance composée de 21 jeunes de classes de CM1, CM2 et 6^{ème} travaille notamment cette année sur la création d'une charte de bonne conduite des jeunes.



LANCEMENT DE NOTRE PAGE FACEBOOK



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

pour suivre toutes les actualités Pianaises !



Les 10 ans de l'Atelier Histoire du Pian

Le 20 Janvier 2014 se tenait la première réunion de l'Atelier Histoire du Pian créé au sein du Club de l'Amitié, Détente et Loisirs. Cela fait donc 10 ans que nous avons, par divers médias, raconté l'histoire de notre commune. Ce sont expositions, livres et conférences qui, au fil des années, ont permis de partager nos recherches afin que pianaises et pianais connaissent le long cheminement qui a abouti au visage actuel du Pian-Médoc.

L'Atelier continue de travailler sur différents thèmes un peu plus actuels et a élargi, depuis 2023, son activité à la généalogie. Ses membres, au nombre de 14, se réunissent le lundi après-midi en alternant histoire et généalogie.

À l'occasion de cet anniversaire, nous souhaitons, par l'intermédiaire du bulletin municipal, remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, le Club de l'Amitié, Détente et Loisirs, ainsi que toutes les personnes et institutions qui nous ont soutenus et apportés leur concours dans nos travaux.



Agenda

JUILLET

**Fête Nationale
Marché des
producteurs**



14 juillet

Comité des fêtes

Parc de la Mairie

SEPTEMBRE

Forum des Associations

7 septembre

ASPM

Parc du Dojo

Ronde Verte du Pian-Médoc

15 septembre

Pian Sport Evasion

Dojo

Foire du Pian

21 septembre

Comité des fêtes

Parc de la Mairie

Vide grenier

22 septembre

Comité des fêtes

Parc de la Mairie

OCTOBRE

Octobre Rose

5-6 octobre

Comité des fêtes

Serge Lama et Dojo

NOVEMBRE

Exposition

11-19 novembre

Artiste Pianais

Serge Lama

Théâtre

25-26 novembre

Club amitié

Serge Lama

DÉCEMBRE

Marché de Noël

2-3 décembre

Comité des fêtes

Serge Lama



Élagage

Les propriétaires, riverains de la voie publique, doivent maintenir leurs arbres, haies ou autres plantations, constamment élagués à l'aplomb des limites de propriété et entretenus de manière à ne pas gêner les réseaux, la circulation routière ou piétonne.



C'est **135€**

d'amende à régler **dans les 45 jours**



Au delà de ce délai,

l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Respect du voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage et les activités de loisirs génèrent parfois des nuisances sonores. L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 fixe les horaires pendant lesquels il est possible de pratiquer ces activités. L'article 5 de cet arrêté précise que : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

➤➤ les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

➤➤ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

➤➤ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'article 6 stipule : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

BRUIT de voisinage



Entretien des trottoirs & caniveaux

Les habitants sont tenus de maintenir leurs trottoirs et caniveaux propres (par balayage, désherbage ou tonte éventuelle). Il faut veiller au bon écoulement des eaux pluviales. L'usage des produits phytosanitaires (désherbants) est interdit sur le domaine public.

Entretien des fossés

Les propriétaires de biens bordés ou traversés par un fossé, ont l'obligation de veiller au libre écoulement des eaux (enlèvements des feuilles, branches...). Le busage de ces fossés doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à déposer en mairie.

Collecte des ordures ménagères

➤➤ Tous les jeudis



➤➤ Tri sélectif :
le jeudi tous les 15 jours



Décalée d'un jour après un jour férié.

Période estivale : selon les conditions climatiques, les collectes de l'après-midi sont susceptibles d'être décalées le matin sans avertissement, pensez à sortir vos bacs la veille au soir !

Les bacs doivent être rentrés après le ramassage.



Tribunes des élus

La majorité municipale

Une réflexion est en cours à la Communauté de Communes Médoc Estuaire sur le devenir de la police intercommunale.

En bureau des Maires, le principe du retour à des polices municipales a été acté à la quasi-unanimité. Le conseil communautaire et les conseils municipaux devront se prononcer dans les prochaines semaines et les prochains mois.

La majorité municipale est favorable à cette évolution afin d'intensifier la présence des agents sur le territoire communal et optimiser les liens de proximité avec les administrés.

La Majorité Municipale

L'opposition

En 2024, les élus « Un Pian Commun » poursuivent leur action et continuent à œuvrer au sein du conseil municipal, des commissions et à la communauté de communes pour améliorer la vie de chacun au Pian-Médoc. Vous pouvez consulter, sur le site de la mairie, nos interventions et propositions dans les procès-verbaux des conseils municipaux.

Ainsi, nous nous exprimons pour la poursuite des investissements pour les Transports / Routes, Circulations douces et Préservation de notre environnement.

Dans les années futures, il faudra également tourner notre municipalité à la fois vers les familles (action envers les jeunes, événements et lieux de rencontre) et à la fois vers nos anciens pour faciliter leur maintien à domicile.

Envie d'un échange, contactez-nous à :
un.pian.commun@gmail.com

Alexis Toussaint et les élus « Un Pian commun »

Médoc Estuaire
Communauté de communes

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)
Vous partez en vacances ...

La Police Intercommunale veille...

INFOS ET DÉMARCHES SIMPLIFIÉE : WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR
SERVICE GRATUIT

Opération Tranquillité Vacances

À l'approche des grands départs, la Communauté de Commune Médoc Estuaire rappelle aux futurs vacanciers que l'Opération Tranquillité Vacances peut leur permettre de partir avec l'esprit serein.

Ce dispositif est gratuit et est mis en œuvre par la police intercommunale en collaboration avec la gendarmerie.

Sur inscription, La Police Intercommunale vous propose, à travers des patrouilles régulières et spécifiques, avec des passages à des heures différentes, une surveillance de votre domicile, ses abords, ses clôtures, portes, fenêtres.

Les propriétaires sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalies, tentatives d'effractions, effractions, cambriolages, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Services municipaux

Mairie

Horaires d'accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Tél. : 05 56 35 02 35

Site internet : www.lepianmedoc.fr

Courriel : contact@mairie-pianmedoc.fr

Accueil – État civil

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Pôle Vie Locale

Tél. 05.56.28.17.15 ou 05.56.95.12.77

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Tél. : 05 56 35 02 35 - Accueil sur rendez-vous

Communauté de Communes

Communauté de Communes « Médoc Estuaire » :

Tél. : 05 57 88 08 08

Police Communautaire :

Tél. : 05 57 22 21 55 - 06 26 79 08 84

Déchèterie : Tél. 05 18 06 10 34

Multi Accueil « À petit pas » : Tél. 05 56 28 16 21

A.L.S.H. : Tél. 05 56 96 21 90

Portage de repas : Tél. 05 24 73 14 99

Numéros utiles

Gendarmerie de Macau : Tél. 05 57 88 61 40 ou 17

Sapeurs-Pompiers - Centres de Secours : Tél. 18

Incendies - Centre de Macau : Tél. 05 57 97 02 03

SAMU : Tél. 15

Centre de Secours Lesparre : Tél. 05 56 73 40 11

Hôpital de Bordeaux : Tél. 05 56 79 56 79

Pôle Culturel

Médiathèque

Ouverture au public : lundi de 15h à 18h30, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 18h & samedi de 10h à 12h
Tél. : 05 56 35 17 74

Courriel : mediatheque@mairie-pianmedoc.fr

Site internet : lepian.bibenligne.fr

École de Musique

Tél. 06.03.53.49.67

École

École Maternelle du Brugat : Tél. 05.56.95.05.86

École Élémentaire du Bourg : Tél. 05.56.35.04.35

Groupe Scolaire des Airials : Tél. 05.56.95.13.68

Urbanisme

Accueil sans rendez-vous : lundi de 14h à 18h, mardi de 9h à 12h, mercredi de 9h à 12h, jeudi 14h à 18h & vendredi de 9h à 12h

Accueil avec rendez-vous : mardi de 14h à 18h, mercredi de 14h à 18h & jeudi de 9h à 12h

Centre anti-poison Bordeaux : Tél. 05 56 96 40 80

Enedis : Tél. 05 56 79 93 52

SUEZ Services clients : Tél. 09 77 40 84 08

Régaz : Tél. 05 56 79 43 33

ARS 24h/24

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires
Tél. 0 809 400 004 - Courriel : ars33-alerte@ars.sante.fr